

# Livraison alimentaire en deux roues

## Socle de prévention

### Equipements de protection individuelle (EPI)



## FICHE-mémo 3

### Equipements recommandés



- Casque
- Gants tactiles
- Blouson avec coques au niveau des épaules, coudes et dorsale intégrée
- Pantalon couvrant
- Chaussures montantes



### Bonnes pratiques

- A la prise de poste, je m'assure que les livreurs sont équipés correctement avec leurs protections homologuées et en bon état.
- J'organise le rangement des Equipements de Protection Individuelle et m'assure de leur maintien dans un état d'hygiène satisfaisant.

1

**Casque (intégral ou transformable)**  
étiquette ECE 22-05 jusqu'en 2023  
après 2023 ECE 22-06

2

**Gants tactiles**  
étiquette CE + NF EN 13594 - Niveau 1KP

5

**Bottes basses ou chaussures montantes**  
étiquette NF EN 13634 / Niveau de protection 1 1 1  
Option IPA

3

**Blouson (avec coques et protection dorsale)**

étiquette CE seule jusqu'en 2023  
après 2023 CE + NF EN 17092 / Niveau A

**Coques épaules et coudes**  
étiquette CE + NF EN 1621-1 - Niveau 2

**Protection dorsale**  
étiquette CE + NF EN 1621-2 - Niveau 2

4

**Pantalon**  
Couvrant en tissu résistant



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

l'Assurance  
Maladie  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION  
**Carsat**  
Retraite & Santé  
au travail  
Sud-Est

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi (DIRECCTE)

**snarr**  
SYNDICAT NATIONAL DE L'ALIMENTATION  
ET DE LA RESTAURATION RAPIDE



## Caractéristiques des équipements recommandés

### 1 Le casque doit

étiquette ECE 22-05 ou ECE 22-06 après 2023

- être de type intégral (homologué P) ou transformable (homologué P/J),
- comporter quatre autocollants rétro réfléchissants (2 latéraux, 1 frontal et 1 arrière) pour une meilleure détectabilité de nuit par les autres usagers,
- être de préférence de couleur claire,
- ne pas gêner le port de lunettes de vision,
- ne pas être trop lourd (on peut considérer qu'un casque moto routier est léger en-dessous de 1600 g)
- être correctement attaché,
- être remplacé après un choc et/ou après un an d'utilisation.

### 2 Les gants doivent

étiquette CE + NF EN 13594 - Niveau 1KP

- couvrir intégralement les mains et ne pas réduire la capacité de conduite,
- être renforcés à la paume et pourvus d'une patte de serrage permettant leur parfait maintien en cas de glissade,
- être adaptés à la taille des mains,
- de préférence avoir des doigts compatibles avec les écrans tactiles (GPS, Smartphone, tablette...),
- comporter une étiquette marquage CE et pictogramme Moto
- être adaptés à la saison



**Niveau 1KP**

1 = résistance à l'abrasion d'au moins 4 secondes  
KP = protection des articulations des doigts

### 3 Le blouson doit

étiquette CE seule jusqu'en 2023 puis CE + NF EN 17092 - Niveau A

- comporter des couleurs vives et des dispositifs rétro réfléchissants pour une meilleure détectabilité par les autres usagers, de jour comme de nuit,
- être ajusté pour permettre une bonne liberté de mouvement et pour protéger des chocs,
- être serré au niveau des poignets pour éviter que les manches ne remontent,
- comporter une étiquette avec marquage CE et pictogramme Moto

**+ Etre équipé de coques épaules et coudes / étiquette CE + NF EN 1621-1 - Niveau 2**

**+ Etre équipé d'une protection dorsale / étiquette CE + NF EN 1621-2 - Niveau 2**



**Niveau A**

A = Coques épaules et coudes certifiées obligatoires

## 5 Les chaussures montantes doivent *étiquette NF EN 13634 - Niveau de protection 111 option IPA*

- protéger le pied et la cheville,
- être étanches pour protéger du froid,
- être suffisamment souples pour ne pas gêner la capacité de manœuvre du conducteur,
- être renforcées au niveau de la protection de la malléole (structure osseuse de la cheville),
- avoir des semelles anti-dérapantes.



### Niveau 111

Niveau de protection 1 1 1 = coupure, abrasion, rigidité  
Option IPA = protection chevilles



**ATTENTION**  
vérifier la présence  
du pictogramme



Ce pictogramme permet de s'assurer que blouson, gants et chaussures sont conformes aux normes européennes et certifiés « Deux Roues Motorisés »



**Il existe le gilet AIRBAG**  
Celui-ci doit :

*étiquette CE, classé SRA,  
avec dorsale certifiée CE niveau 2*

- être en textile réfléchissant anti-abrasion si porté par-dessus le blouson,
- protéger le thorax, l'abdomen, le dos, les hanches et la nuque des chocs et des conséquences des glissades,
- ne pas gêner la conduite, ni peser sur les épaules ou limiter les mouvements,
- n'être ni trop serré ni trop lâche pour avoir une protection optimale.



**Le port d'un sac à dos ou d'une veste/blouson par-dessus le gilet airbag est fortement déconseillé car cela pourrait faire pression sur ce dernier et empêcher son bon fonctionnement.**